

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

Communauté de communes P**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION
CC_2024_296**

L'an deux mille vingt quatre, le seize décembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 10 décembre 2024, conformément à la loi.

OBJET :

**COMMISSION 4 -
FINANCES - RESSOURCES
HUMAINES -
MUTUALISATION - VOIRIE
- BATIMENTS -
ECLAIRAGE PUBLIC**

FINANCES

*Mise en place d'une
ligne de trésorerie d'un
montant de 3.000.000
d'euros*

**Présents au vote de la
délibération :**

Titulaires et suppléants
présents : 37
Procurations : 10

Nombre de votants : 47**Présents :**

Luc FOUTRY, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Arnaud HOTTIN, Nadège BOURGHELLE-KOS, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSSSE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Michel PIQUET, Valérie NEIRYNCK, José DUHAMEL, Guillaume FLUET, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Ont donné pouvoir :

Marie CIETERS, procuration à Luc FOUTRY
Benjamin DUMORTIER, procuration à Marion DUBOIS
Sylvain CLEMENT, procuration à Michel DUPONT
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Patrick LEMAIRE, procuration à Christian DEVAUX
Anne-Sabine PLAYS, procuration à Bernard CHOCRAUX
Gilda GRIVON, procuration à Michel PIQUET
Frédéric SZYMCZAK, procuration à Carine GAU
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absents excusés :

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Coralie SEILLIER, Thierry LAZARO, Didier WIBAUX

Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 décembre 2024

Délibération CC_2024_296

**COMMISSION 4 - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES - MUTUALISATION - VOIRIE -
BATIMENTS - ECLAIRAGE PUBLIC**

FINANCES

Mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 d'euros

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2025,

Vu l'offre de ligne de trésorerie de l'Agence France Locale (AFL),

Vu l'avis de la Commission 4 - Finances, ressources humaines, mutualisation, voiries, bâtiments et éclairage public lors de sa séance du 28 novembre 2024.

Afin de faire face à des besoins momentanés de trésorerie, il convient de mettre en place une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 d'euros pour une durée d'un an.

Après avoir pris connaissance des différentes offres, il vous est proposé de retenir celle de l'Agence France Locale (AFL) Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, aux conditions suivantes :

- Montant maximum du crédit de trésorerie : 3 000 000 d'euros
- Durée totale : 364 jours
- Date d'entrée en vigueur : 6 janvier 2025
- Taux d'intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0,69 % (ESTER floré à 0)
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation : 0,10 % de l'encours quotidien non mobilisé
- Base de calcul de la commission de non-utilisation : exact/360
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du crédit de trésorerie soit 3 000 euros
- Montant minimum tirage/remboursement : 20 000 euros

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

DECIDE (par 47 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 47 VOTANTS) :

- ***De mettre en place, à compter du 6 janvier 2025, une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 d'euros pour une durée d'un an auprès de l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé au 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649.***
- ***D'autoriser le Président, et par délégation le vice-président en charge des finances, à***

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

webdelib

ID : 059-200041960-20241219-CC_2024_296-DE

signer le contrat établi avec l'Agence France Locale (AFL) dessus, et de l'habiliter à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Luc FOUTRY

Signé électroniquement par : Luc F
Date de signature : 19/12/2024
Qualité : PRESIDENT



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2024_296
Objet :	Mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 3.000.000 d'euros
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-12-19 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Décisions budgétaires
Identifiant unique :	059-200041960-20241219-CC_2024_296-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200041960-20241219-CC_2024_296-DE-1-1_0.xml	text/xml	897 o
Document principal (Délibération) Nom original : CC_2024_296.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20241219-CC_2024_296-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	150.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	19 décembre 2024 à 16h45min15s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	19 décembre 2024 à 17h08min41s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	19 décembre 2024 à 17h34min27s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2024 à 17h34min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2024 à 17h34min45s	Reçu par le MI le 2024-12-19